

Taux de subvention

<i>Type d'actions</i>	<i>Hors des ZIP</i>	<i>Dans les ZIP</i> (art. D.V.15., §2, 2° et 3° du CoDT)
<i>- l'acquisition qui permettra :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la réhabilitation ou la construction de logements ; ▪ la réhabilitation ou la construction de garages intégrés aux logements, à raison d'un emplacement par logement maximum ; ▪ la création ou l'amélioration d'espaces verts ; ▪ la création ou l'amélioration d'espaces de convivialité 	80	90
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la création ou l'amélioration des équipements collectifs à l'exception des espaces de convivialité ; ▪ la réhabilitation ou la construction des garages autres que ceux visés ci-avant ; ▪ la réhabilitation ou la construction des surfaces des immeubles destinées aux activités de commerces et de services (Note : + conditions) 	60	60
<ul style="list-style-type: none"> ▪ de la réhabilitation ou la construction de l'infrastructure de proximité 	60	90
<i>- les travaux réalisés en vue de :</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la réhabilitation ou la construction de logements ; ▪ la réhabilitation ou la construction de garages intégrés aux logements, à raison d'un emplacement par logement maximum ; ▪ la création ou l'amélioration d'espaces verts ; ▪ la création ou l'amélioration d'espaces de convivialité 	80	90
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la création ou de l'amélioration des équipements collectifs à l'exception des espaces de convivialité ; ▪ la réhabilitation ou la construction des garages autres que ceux visés ci-avant ; ▪ la réhabilitation ou la construction des surfaces des immeubles destinées aux activités de commerces et de services (Note : + conditions) 	60	60
<ul style="list-style-type: none"> ▪ la réhabilitation ou la construction de l'infrastructure de proximité 	60	90